

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 712

Erratum: Erreurs

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bref, une délicieuse alternance de reproches et de menaces, le tout encadré par une adresse tout juste aimable et «nos meilleures salutations».

Evidemment, et quoi qu'il en dise périodiquement, «Trente Jours» n'a pas besoin d'abonnés, mais vit de la publicité: les annonces occupent la majeure partie du journal, laissant la portion congrue à des textes de publicité rédactionnelle caractérisée et autres articles de complaisance. Dans l'élan, le mensuel autrefois proche de l'Union suisse des détaillants n'accepte plus seulement les annonces passées par les fabricants d'articles de marque, les banques et les maisons irrémédiablement attachées aux coupons-réponse; il fait désormais également paraître des pleines pages couleurs (Fr. 16 771.—) signées Migros, Secura ou Hotelplan. La grande réconciliation dans la quadrichromie.

Pour en terminer avec cette chronique du marketing direct, signalons un heureux événement survenu le 1^{er} janvier: si la Banque Rohner tient ses promesses, elle ne vous enverra plus désormais ses lettres trimestrielles vous invitant à entrer dans le circuit vicieux du crédit personnel. Mis à part la poste de Saint-Gall, on ne voit pas qui se plaindra de cette diminution de courrier. En prévision de cette interruption, Rohner a multiplié ces derniers temps ses messages publicitaires adressés personnellement à tous les détenteurs d'un téléphone: pas moins de trois lettres expédiées entre la fin septembre et la fin novembre. Qui sait, elles sont peut-être parvenues aux membres de la commission du Conseil des Etats qui planche depuis près de deux ans sur le projet (daté de 1978!) de loi fédérale sur le crédit à la consommation.

LE POINT DE GIL STAUFFER

Degré primaire

— S'il n'en tenait qu'à moi, je t'assure que j'en mettrais le tiers immédiatement à la porte..!
Quoi?

J'en reste interloqué. Habituellement, c'est plutôt moi qui fait ce genre de déclaration meurtrière... Mais lui! Un garçon modéré, bienveillant, doté de toutes les vertus évangéliques, remarquable pédagogue. Et honorable directeur des écoles primaires de sa ville.

Le tiers des enseignants du degré primaire à la porte? Diantre, je me serais contenté, moi, magnanime, d'un cinquième...

* * *

Que l'on se comprenne bien: mon interlocuteur n'entendait pas virer le tiers de ses chers collègues pour quelques raisons administrativo-réglementaires, mais bien parce que l'expérience lui démontre, à coups de lourdes évidences, qu'un bon nombre d'enseignants n'étaient tout bonnement pas faits pour enseigner — du moins au degré primaire.

* * *

Degré primaire?

(Quatre ans de secrétariat d'une commission scolaire m'ont ouvert, à ce chapitre, au moins un œil et une oreille.)

C'est un passage-clé, une période décisive — et non pas, comme on le pense encore souvent, même dans le corps enseignant, une vague mise en train, un rodage d'importance somme toute mineure. Je suis même convaincu qu'un «système de formation» joue sa qualité bien plus sur le degré primaire que les degrés secondaire et universitaire.

S'il est une quelconque «égalité des chances» à promouvoir ou à assurer, c'est, à l'évidence, à cet échelon-là qu'il faut le faire. Le reste est littérature.

* * *

Il importe assez peu qu'un enseignant du secondaire ou de l'Université soit un taguenet: ses élèves peuvent, dans une mesure non négligeable, réagir, ajuster, compenser.

Mais rien de cela avec des moutard(e)s de sept ou huit ans, quasiment désarmés. Moralité: La responsabilité d'un enseignant de première ou deuxième année est plus dense que celle d'un doyen de Faculté (d'où l'on peut déduire, entre autres,

que les salaires de profs d'Université, sont nettement trop élevés).

* * *

L'école étant généralement ressentie comme une course d'obstacles, il n'est pas étonnant qu'elle soit réduite, pour une bonne part, aux lignes d'arrivée: notes, examens, etc. Malgré les déclarations fumantes de bonnes intentions tendant à établir le contraire, l'attention (des enseignants, des parents, des autorités, etc.) est beaucoup plus portée sur les dernières foulées que sur les premières.

Il y a ainsi les années qui «comptent» et celles qui comptent manifestement moins — dont les deux ou trois premières années de scolarité.

Absurdité crasse!

Un élève qui capote au départ — pour xyz raisons — passera probablement l'arrivée sur les genoux. Il devrait donc être évident que les premières années de scolarité sont décisives.

* * *

On ne dira jamais assez de mal du système de «nomination à vie» dont bénéficie, généralement, le corps enseignant. Même si la pratique de la réélection périodique par la commission scolaire comporte de sérieux dangers (dont la politisation partisane), elle vaut mieux que la «nomination définitive», trop souvent incitation à la fossilisation perverse.

* * *

A suivre. Et bien le bonjour chez vous. **G. S.**

ERREURS

Rectifications en pagaille! A propos de DP 711. Dans le texte signé A. G. et intitulé «Socialisme suisse — Dix portraits», il fallait lire (p. 8): «Aujourd'hui: La Chaux-de-Fonds, secouée par la récession horlogère» (et non pas par la répression horlogère!). Et en page 3 du même numéro: M^{me} Kopp est bien présidente de la commune de Zumikon sur la côte dorée zurichoise; mais cette commune compte 3300 habitants, et non pas 33 000 comme indiqué... Toutes nos excuses.